



Fenêtre sur le fleuve,
carrefour de Charlevoix
www.saintsiméon.ca

SAINT-SIMÉON

Baie-des-Rochers | Port-aux-Guifès | Saint-Siméon | Port-au-Pencil

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ, QU' :

Il y aura séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 5 novembre 2018 à la salle du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, située au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure # 18-06

Nature et effet : Réputer conforme l'agrandissement d'une résidence dont la marge latérale est de 1,7 mètres et la somme des marges latérales est de 3,1 mètres, alors que la grille des spécifications stipule que la marge latérale minimum d'un bâtiment principal doit avoir un minimum de 2,0 mètres et une somme minimale des marges latérales de 6,0 mètres.

Identification du site concerné : Le lot 5 728 892, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon. Saint-Siméon.

Matricule : 5100 / 17 / 9462

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, CE DIX-HUITIÈME (18^e) JOUR D'OCTOBRE 2018

Gerald Bouchard
Gerald Bouchard

Directeur général adjoint / Greffier